

Droits à paiement unique (DPU)

Formulaire de demande de participation au programme « grands travaux » géré par la réserve nationale

Règlements (CE) n° 1782/2003 du Conseil du 29/09/2003 et (CE) n° 795/2004 de la Commission du 21/04/2004 modifiés.

Modèle à photocopier.

Merci d'écrire en MAJUSCULES

À faire parvenir à la DDAF/DDEA
au plus tard le 15 mai 2008

Ce formulaire est à remplir en deux temps :

- la partie « identification » et le volet 1 doivent être renseignés au moment où vous renoncez à vos DPU. **Vous devez alors conserver une copie du document** et faire parvenir l'original à la DDAF/DDEA **avant le 15 mai 2008** ;
- la colonne grisée du tableau ainsi que le volet 2 grisé doivent être complétés au moment où vous demanderez l'attribution des DPU par la réserve (fin de l'occupation temporaire) sur la copie du formulaire que vous aviez partiellement remplie au moment de la renonciation. Vous devrez faire parvenir le formulaire ainsi complété à la DDAF/DDEA dès que vous avez retrouvé la jouissance du foncier.

Je soussigné,

NOM, PRÉNOM, OU RAISON SOCIALE

	N° PACAGE

demande à participer au programme « grands travaux » géré par la réserve nationale suite à l'occupation temporaire des surfaces suivantes :

Numéro de l'îlot concerné	Surface concernée	1 ^{ère} campagne PAC pour laquelle vous n'avez pas pu déclarer les surfaces	1 ^{ère} campagne PAC à partir de laquelle vous pouvez à nouveau déclarer les surfaces
TOTAL			

L'occupation temporaire est consécutive aux travaux suivants (nom de l'ouvrage et nature des travaux) :

.....

.....

.....

Date de la déclaration d'utilité publique :

VOLET 1 : à renseigner au moment de la renonciation

Je déclare renoncer au profit de la réserve, dès la campagne 2008, à DPU normaux et DPU spéciaux (historiques ou réserve) identifiés dans le(s) tableau(x) joint(s) dans l'annexe qui comporte page(s).

J'ai bien noté que, lorsque l'occupation temporaire prendra fin, l'administration s'engage à me réattribuer un nombre de DPU égal au nombre de DPU auxquels j'ai renoncé, dans la limite du nombre d'hectares de terres agricoles restituées au terme de l'occupation. Ces DPU seront des DPU normaux issus de la réserve. Ils auront une valeur unitaire égale à celle des DPU auxquels j'ai renoncé, dans la limite de la valeur moyenne des DPU du département de mon siège d'exploitation.

Je certifie que les renseignements figurant dans la présente demande sont sincères et véritables et je joins la copie de la convention d'occupation temporaire signée avec le maître d'ouvrage ou son représentant.

Fait à

Le

Signature de l'exploitant ou du gérant en cas de forme sociétaire ou de tous les associés en cas de GAEC.

VOLET 2 : à renseigner au moment de la fin de l'occupation temporaire

Je demande à bénéficier d'une attribution par la réserve nationale d'un nombre de DPU égal au nombre de DPU auxquels j'ai renoncé tel qu'il figure dans le volet précédent, dans la limite du nombre d'hectares de terres agricoles restituées au terme de l'occupation.

Je reconnais avoir pris connaissance que les nouveaux DPU qui me seront attribués sont des DPU issus de la réserve nationale. A ce titre, je ne pourrai pas les céder pendant 5 ans à compter du 15 mai de l'année de leur attribution et je devrai obligatoirement pendant cette durée les activer chaque année (sinon, ces DPU retourneront à la réserve).

Fait à

Le

Signature de l'exploitant ou du gérant en cas de forme sociétaire ou de tous les associés en cas de GAEC.

Droits à paiement unique (DPU)

Annexe au formulaire de demande de participation au programme « grands travaux » géré par la réserve nationale

Modèle à photocopier.

Merci d'écrire en MAJUSCULES

À faire parvenir à la DDAF/DDEA au plus tard le 15 mai 2008

Je soussigné, NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE

N° PACAGE

déclare renoncer au profit de la réserve, dès la campagne 2008, aux DPU normaux ou spéciaux (historiques ou réserve) identifiés dans le tableau ci-dessous.
 Vous pouvez renoncer au profit de la réserve à des DPU normaux ou spéciaux que vous détenez et dont vous êtes propriétaire, qu'ils soient d'origine historique ou réserve.
Attention : vous ne pouvez pas renoncer à des DPU jachère.

L'identification des DPU auxquels vous renoncez est à compléter à partir des DPU établis par la DDAF/DDEA, à l'issue de la campagne 2007, tels qu'ils figurent sur la 1ère page de la dernière lettre de notification que vous avez reçue.

NOMBRE DE DPU AUXQUELS VOUS RENONCEZ	IDENTIFICATION DES DPU « NORMAUX » AUXQUELS VOUS RENONCEZ								
	Type	Valeur unitaire (€)	Origine (historique ou réserve)	N° département(s) de localisation	N° PACAGE du propriétaire des DPU	Activation en 2006 (rayer la mention inutile)	Activation en 2007 (rayer la mention inutile)	% Betterave	% Chicorée
<input type="text"/>	NORMAL	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	VOUS-MÊME	OUI / NON	OUI / NON	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	NORMAL	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	VOUS-MÊME	OUI / NON	OUI / NON	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	NORMAL	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	VOUS-MÊME	OUI / NON	OUI / NON	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	NORMAL	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	VOUS-MÊME	OUI / NON	OUI / NON	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %

NOMBRE DE DPU AUXQUELS VOUS RENONCEZ	IDENTIFICATION DES DPU « SPÉCIAUX » AUXQUELS VOUS RENONCEZ									
	Type	Valeur unitaire (€)	Origine (historique ou réserve)	N° département(s) de localisation	N° PACAGE du propriétaire des DPU	Activation en 2006 (rayer la mention inutile)	Activation en 2007 (rayer la mention inutile)	Contrainte d'activation (en UGB)	% Betterave	% Chicorée
<input type="text"/>	SPÉCIAL	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	VOUS-MÊME	OUI / NON	OUI / NON	<input type="text"/>	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	SPÉCIAL	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	VOUS-MÊME	OUI / NON	OUI / NON	<input type="text"/>	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %

Fait à Le

Signature de l'exploitant, ou du gérant en cas de forme sociétaire, ou de tous les associés en cas de GAEC.



Notice explicative du formulaire de demande de participation au programme « grands travaux » géré par la réserve nationale

I. Objet de ce programme

Ce programme est destiné aux exploitants qui subissent une occupation temporaire les empêchant d'activer certains de leurs DPU.

Afin d'éviter la remontée à la réserve de ces DPU après 3 années consécutives de non-activation, ce programme propose aux exploitants de s'engager à renoncer à leurs DPU devenus surnuméraires en échange d'un engagement de l'administration à leur en attribuer un nombre égal à partir de la réserve nationale au moment de la restitution foncière.

II. Quelles sont les conditions à remplir pour bénéficier de ce programme ?

① Demandeur

Vous ne pouvez demander à intégrer ce programme que si vous êtes vous-même concerné par une emprise temporaire liée à des travaux déclarés d'utilité publique.

② Nature des travaux permettant l'accès à ce programme

Seuls les travaux qui ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique permettent d'accéder à ce programme.

③ Identification des DPU auxquels vous pouvez renoncer

Vous pouvez renoncer au profit de la réserve à des DPU normaux ou spéciaux que vous détenez et dont vous êtes propriétaire, qu'ils soient d'origine historique ou réserve. Attention : vous ne pouvez pas renoncer à des DPU jachère. Le nombre de DPU auxquels vous pouvez renoncer au titre de ce programme doit être au plus égal à la surface objet de l'occupation temporaire.

III. Comment sera calculée votre dotation au titre de ce programme ?

L'attribution des DPU par la réserve nationale suite à la renonciation déclarée par le demandeur sera réalisée de la façon suivante :

→ le nombre de nouveaux DPU attribués est égal au moins au nombre de DPU pour lesquels il y a eu renonciation au moment du début de l'occupation temporaire, dans la limite des surfaces restituées ;

→ leur valeur unitaire est égale au moins à la valeur moyenne des DPU du département du siège de votre exploitation.

Les DPU qui vous seront attribués seront des DPU « réserve ». Ils ne pourront pas être cédés pendant cinq ans et devront obligatoirement, pendant cette durée, être activés chaque année sinon ils retourneront automatiquement à la réserve.

IV. Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?

Au moment de la renonciation : copie de la convention d'occupation temporaire signée avec le maître d'ouvrage.

Au moment de la fin de l'occupation temporaire : vous êtes invité à contacter la DDAF/DDEA du siège de votre exploitation afin qu'elle vous indique à ce moment-là les pièces justificatives nécessaires pour l'attribution des DPU.